

P comme ... Prêt

Un prêt est l'octroi d'une somme d'argent par une entité extérieure à l'entreprise et qui est généralement remboursée dans un délai convenu avec éventuellement des intérêts.

Il est donc très important de ne jamais oublier qu'un prêt devra être remboursé et qu'il ne s'agit pas d'une subvention ou d'un don. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'entité qui prête de l'argent à l'entreprise pourra exiger en contrepartie des garanties comme une caution du dirigeant ou un nantissement sur les parts de l'entreprise.

Le prêt pour l'entreprise qu'est ce que c'est ?

Concrètement une entreprise peut bénéficier de trois sortes de prêts :

- des prêts bancaires classiques avec une durée de remboursement de quelques années et un taux d'intérêt
- des prêts à taux zéro et sans garantie généralement octroyés par des organismes publics (BPIFrance) ou des associations d'aides aux entreprises
- des prêts de personnes physiques vers des entreprises octroyés par le biais de plateformes de crowdlending

Dans tous les cas les prêts devront être remboursés sinon le prêteur pourra en demander le remboursement par voie de justice, voire demander la mise en redressement judiciaire de l'entreprise défailante ...

Cas pratique

Tout le monde connaît les prêts bancaires classiques, ne serait-ce que pour en avoir bénéficié à titre personnel. Pour les entreprises cela fonctionne de la même manière sauf que, dans la mesure où c'est une personne morale (l'entreprise) qui emprunte, le prêteur pourra exiger que celui ou celle qui la dirige se porte caution sur ses biens personnels !

Il est possible d'éviter d'être caution en proposant par exemple à la place un nantissement sur les parts de la société ce qui signifie pour simplifier qu'en cas de défaut de paiement, la banque pourra se rembourser en obtenant des parts de l'entreprise.

ABECEDAIRE PRATIQUE DE L'ENTREPRENEUR

Toutefois, la crise aidant, il est souvent difficile pour une TPE ou une PME d'obtenir des prêts « classiques » à des conditions acceptables. Il faut donc se tourner vers les deux autres formes de prêts qui sont les prêts octroyés par des organismes publics ou parapublics, ou ceux proposés par les plate-formes de crowdlending.

BPIFrance et des associations (Réseau Entreprendre, France Initiative, etc.) proposent des prêts intéressants en ce sens qu'ils sont sans garantie (donc sans caution) et parfois avec un différé de quelques années pour leur remboursement. Cela signifie par exemple que le prêt se rembourse sur une durée totale de 8 ans mais que le remboursement ne débute réellement qu'après 2 ou 3 ans ...

L'autre caractéristique est que ces prêts peuvent être sous la forme de prêts d'honneur (sans intérêts) faits directement au dirigeant de l'entreprise. C'est donc ce dernier qui doit rembourser à titre personnel.

L'autre moyen d'obtenir un prêt sans passer par les banques est de passer par une plate-forme de crowdlending. Le principe est simple : l'entreprise indique de combien elle a besoin et comment elle va utiliser la somme demandée. Puis, si des particuliers sont intéressés, ils peuvent prêter de l'argent presque directement puisque la plate-forme de crowdlending sert d'intermédiaire.

Il s'agit généralement de prêts sur une durée courte (1 à 3 ans) et avec des taux plus élevés que ceux proposés par les banques (de l'ordre de 8 à 10%). De plus pour être éligible il faut généralement avoir terminé 2 ou 3 exercices comptables.

Alors, comment bien gérer un prêt ?

Le principe le plus important est qu'un prêt n'est pas un don : il devra donc être remboursé aux prêteurs. Il faut intégrer cette donnée dans le Business Plan de l'entreprise.

Il ne faut jamais oublier non plus qu'un prêt est un moyen simple d'obtenir de l'argent rapidement pour lancer ou développer un projet. Il ne faut donc pas s'en priver !

Quant au choix du prêteur, tout dépend de la nature du projet et du montant recherché, mais il ne faut négliger aucune piste et bien comprendre que les banques ne sont désormais qu'un acteur parmi d'autres ...